



DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Tarifs et conditions de vente

Pompes Funèbres SANCHEZ

Frans et Gleizé

Tarif en vigueur à compter du 29/09/2026

Établis en application de l'arrêté du 11 janvier 1999 modifié relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires

Dénomination sociale et forme juridique	SAS POMPES FUNEBRES SANCHEZ au capital de 3 000 euros
Numéro d'inscription	532 815 396 RCS Bourg en Bresse
Adresse du siège social	99 Chemin des Cyprès 01480 FRANS
Adresse des établissements	99 Chemin des Cyprès 01480 FRANS et 1000 Route de Montmelas 69400 GLEIZE
Représentant légal ou responsable de l'établissement	Président : Monsieur SANCHEZ GUY Directeur général : SANCHEZ Guillaume
Numéro d'habilitation de l'établissement	Numéro d'habilitation GLEIZE : 24-09-0725 délivrée par le Préfet du Rhône Numéro d'habilitation FRANS : 25-01-0073 délivrée par le Préfet de l' AIN
Prestations pour lesquelles l'établissement est habilité	<ul style="list-style-type: none">• transport de corps avant et après mise en bière,• organisation des obsèques,• fourniture de housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires,• utilisation de chambres funéraires,• fourniture des corbillards,• fourniture des voitures de deuil,• fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.• gestion de chambres funéraires (FRANS)

Prestations rendues obligatoires par un texte législatif ou réglementaire

Certaines prestations sont réglementairement obligatoires :

- la fourniture du cercueil avec une plaque d'identité, une cuvette étanche et quatre poignées ;
- la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière ;
- si le défunt en est porteur, le retrait d'une prothèse (stimulateur cardiaque) fonctionnant au moyen d'une pile incompatible avec l'inhumation ou la crémation ;
- si vous optez pour une inhumation : le personnel pour l'inhumation, le creusement et le comblement de la fosse, l'ouverture et la fermeture du caveau ;
- si vous optez pour une crémation : le personnel pour la crémation, la fourniture de l'urne avec la plaque et les prestations associées (scellement, dépôt en columbarium, inhumation sinon dispersion) ;
- les frais avancés pour votre compte lorsqu'ils sont dus : la vacation de police lorsque l'opération est soumise à surveillance, et la redevance de crémation lorsque le gestionnaire du crématorium en prévoit une (sommes reversées sans majoration).

Certaines prestations ne sont réglementairement obligatoires qu'en fonction des circonstances :

- les soins de conservation (actes de thanatopraxie) en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne ;
- le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur en cas de cercueil fermé soit à résidence, soit dans un édifice cultuel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne, et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet.

Vous pouvez librement accepter ou refuser les autres prestations qui vous sont proposées, dans la mesure où elles sont optionnelles.

Le transport du corps avant et après mise en bière est réalisé en fonction des circonstances et de vos choix. Dans tous les cas, il doit être opéré par un véhicule funéraire conforme aux prescriptions techniques prévues par la réglementation.

Comment lire notre tarif

Nos prestations sont affichées avec les mentions « prestations obligatoires » et « prestations non obligatoires », comme dans le devis. Celles qui ne deviennent obligatoires qu'en fonction des circonstances ont une mention le précisant.

La notice d'information aux familles est à votre disposition en libre-service dans cette agence, affichée en vitrine et publiée sur notre site internet <https://www.pompes-funebres-marbrerie-sanchez.fr/>.

Tarif Général

Les prix sont exprimés TTC

Mis à jour le 28/09/2026

Captions		Prestation non obligatoire	
Captions		Taux TVA	Montant (TTC)
Modèle : Capiton CENTAUREA couleurivoire/ champagne en polycoton avec cache-bord 150G		20 %	+ 200,00 €
Modèle : Capiton CENTAUREA couleurivoire/ gris en polycoton avec cache-bord 150G		20 %	+ 200,00 €
Modèle : Capiton CENTAUREA couleurivoire/ rose en polycoton avec cache-bord 150G		20 %	+ 200,00 €
Modèle : Capiton DAHLIA couleurpomme en polycoton avec cache-bord 150G		20 %	+ 200,00 €
Modèle : Capiton HANAMI beige et fleurs roses en coton. Volant plat et bande verticale imprimés sur la couverture. Onate de moyenne densité		20 %	+ 120,00 €
Modèle : Capiton HOSTA écar en polycoton. Volant froncé et plis naturel, ruban froncé de finition sur la couverture et l'oreiller. grammage 150 g		20 %	+ 280,00 €
Modèle : Capiton Marnes couleur bleu en taftetas 60G		20 %	+ 350,00 €
Modèle : Capiton OPALÉ Grenat en polycoton uni écar. Bande de finition en polyester mat de couleur grenat.		20 %	+ 120,00 €
Modèle : Capiton OPALÉ gris en polycoton uni écar. Bande de finition en polyester mat de couleur gris.		20 %	+ 220,00 €
Modèle : Capiton OPALÉ écar en polycoton uni.		20 %	+ 160,00 €
Modèle : Capiton PETUNIA Blanc en taftetas 60G		20 %	+ 160,00 €
Modèle : Capiton PETUNIA Champagne en taftetas 60G		20 %	+ 250,00 €
Modèle : Capiton SILAGE beige en polycoton. Motif tissé, volant plat et revers uni. Onate de moyenne densité			

Cercueils et accessoires		Prestation obligatoire	
Cercueils et accessoires		Taux TVA	Montant (TTC)
Modèle : Cercueil PANTHEON INHUMATION - Cercueil* en chêne massif, de forme demi-tombeau, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 2 190,00 €
Modèle : Cercueil PARAPHE CREMATION - Cercueil* en pin massif, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm, finition ardoise dessus et sur panneaux de ceinture ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 1 030,00 €
Modèle : Cercueil PARISIEN CHÈNE ORDINAIRE INHUMATION - Cercueil* en finition en chêne verni et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 990,00 €
Modèle : Cercueil PIN CREMATION - Cercueil* en pin massif, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 730,00 €
Modèle : Cercueil PIROL BOIS CREMATION - Cercueil* en pin massif, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 839,00 €
Modèle : Cercueil PRADE INHUMATION - Cercueil* en pin massif, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 1 330,00 €
Modèle : Cercueil PUYSAIS INHUMATION - Cercueil* en finition en chêne noisettes satinée, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 1 140,00 €
Modèle : Cercueil TAILLANT INHUMATION - Cercueil* en chêne massif finition clair satiné deux tons, de forme lyonnaise, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 1 730,00 €
Modèle : Cercueil TALCE CREMATION - Cercueil* en pin massif finition teintée claire satinée, de forme tombeau, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 1 140,00 €
Modèle : Cercueil TANAGRA INHUMATION - Cercueil* en Acajou massif et fous dorés, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 3 140,00 €
Modèle : Cercueil TAURIGNAN INHUMATION - Cercueil* en chêne massif, de forme parisienne, finition cèruses, forme tombeau, épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 2 030,00 €
Modèle : Cercueil TEICH INHUMATION - Cercueil* en finition en chêne placage chêne, de forme sarcophage, d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 1 530,00 €
Modèle : Cercueil TRIANON INHUMATION - Cercueil* en chêne massif finition brillante et jous dorés, de forme parisienne, et d'épaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées*, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 2 640,00 €
Modèle : Cercueil COLORES CREMATION(coulor à préciser)- Cercueil en hêtre qualité menuiserie forme tombeau. Côtés moulurés. Couverture reliassé. Epaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées* en zamac alu, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 2 400,00 €
Modèle : Cercueil COLORES INHUMATION(coulor à préciser)- Cercueil en hêtre qualité menuiserie forme tombeau. Côtés moulurés. Couverture reliassé. Epaisseur 22mm ; équipé de 4 poignées* en zamac alu, cuvette étanche* et plaque d'identité*		20 %	+ 2 400,00 €

Chambre Funéraire		Prestation non obligatoire	
Chambre Funéraire		Taux TVA	Montant (TTC)
Frais d'admission en chambre funéraire FRANS		20%	120,00€
Frais de séjour en case réfrigérée FRANS (fortai)		20%	380,00€
Frais de séjour en salon de présentation FRANS (fortai)		20%	580,00€
Intervention Pompes funèbres Extérieures (sur devis) (*)		20%	Sur devis
Mise à disposition du laboratoire pour exécution des soins de conservation et des toilettes FRANS		20%	70,00 €
Séjour en chambre mortuaire (*),Tarif selon l'établissement		20%	Sur devis

Crématorium		
Conservation d'urne selon le crématorium (*)		
Crémation Gleizé (3) (*)	Prestation non obligatoire	Taux TVA 20 % Montant (TTC) Sur devis 649,64 €
Crémation sur-mesure (3) (*)	Prestation obligatoire	0 % Sur devis
Location salle de cérémonie crématorium Gleizé (*)	Prestation non obligatoire	0 % Sur devis 102,29 €
Divers		
Espace hommage et livre souvent offert	Prestation non obligatoire	Gratuit
Planer par / de décès Internet et livre offert si 10 hommages minimum sont déposés	Prestation non obligatoire	90,00€
Registre de condoléances et matériel de cérémonie	Prestation obligatoire	25 €
Démarches et Formalités administratives		
Démarches et formalités administratives extérieur	Prestation non obligatoire	Taux TVA 20 % Montant (TTC) 250,00 €
Démarches et formalités administratives locale	Prestation non obligatoire	20 % 220,00 €
(démarches d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du cille, frais de dossiers...)	Prestation non obligatoire	
Espace Famille en ligne - OFFERT	Prestation non obligatoire	20 % Gratuit
SAM Assistance - Diagnostic complet administratif et successoral - 09 80 80 81 33	Prestation non obligatoire	20 % 180,00 €
Rédaction des cartiers administratifs pour informer les organismes du décès et faire valoir les droits (aides et compléments financiers). Etat des lieux du patrimoine du défunt et rédaction des actes notariés en cas de succession.		
SAM Assistance - Portail d'aide aux démarches en ligne et diagnostic successoral - 09 80 80 81 33		
Mise à disposition d'une plateforme pour la gestion autonome de vos démarches après décès depuis votre espace famille.	Prestation non obligatoire	20 % Gratuit
Etat des lieux du patrimoine du défunt et rédaction des actes notariés en cas de succession.		

Emblèmes		
Modèle : Croix	Prestation non obligatoire	Taux TVA 20 % Montant (TTC) 35,00 €
Modèle : Rose Laton	Prestation non obligatoire	20 % 35,00 €

Entretien de sépulture		
Lavage de monument	Prestation non obligatoire	20 % Défini par les options
Option : Double	Prestation non obligatoire	20 % + 350,00 €
Option : Simple	Prestation non obligatoire	20 % + 250,00 €
Réfection des joints	Prestation non obligatoire	20 % 110,00 €

Gravure		
Gravure - inhumation	Vendu par Lettre	Taux TVA 20 % Montant (TTC) 11,50 €
Gravure Anglaise feuille d'or	Prestation non obligatoire	20 % 11,50 €
Gravure Anglaise peinture	Vendu par Lettre	20 % 11,50 €
Gravure chancelière feuille d'or	Prestation non obligatoire	20 % 9,00 €
Gravure chancelière peinture	Vendu par Lettre	20 % 9,00 €
Gravure motif sur-mesure	Prestation non obligatoire	20 % 11,50 €
Gravure Romaine feuille d'or	Vendu par Lettre	20 % 9,00 €
Gravure Romaine peinture	Prestation non obligatoire	20 % 9,00 €
Gravure sur urne	Vendu par Lettre	20 % 6,00 €
Plaque sur columbarium	Prestation non obligatoire	20 % 110,00 €
Réfection des lettres selon matériaux et police	Vendu par individuelle	20 % Sur devis

Personnel		
Mise en bière	Prestation non obligatoire	Taux TVA 20 % Montant (TTC) Offerte
Mise à disposition d'un maître de cérémonie personnalisée	Prestation non obligatoire	20 % 220,00 €
Mise à disposition de 2 porteurs	Prestation non obligatoire	20 % 635,00 €
Mise à disposition de 4 porteurs	Prestation non obligatoire	20 % 780,00 €
Ordonnateur	Prestation non obligatoire	21 % 155,00 €

Soins et toilettes	
Taux TVA	Montant (TTC)

Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile
Sous de conservations et de présentation (*)
Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt

Taxes

Frais de culte (*) selon église
Frais de dossier mairie de Villefranche pour inhumation/ exhumation/ travaux (*)
Frais facturés par la Mairie de Villefranche sur Saône
Frais de pègée (après mise en bière)
Frais de pègée (avant mise en bière)
Intervenant extérieur céténonie civile (*)
Vacation de police (3) (*)

Transport

Corbillard
Forfait de transport avant Mise en bière exterieur (au-delà de 25km)
Forfait de transport avant Mise en bière local (rayon de 25 km)
Forfait transport après Mise en bière (rayon de 25 km)
Frais kilométrique Aller/Retour par km - transport après mise en bière
Frais kilométrique Aller/Retour par km - transport avant mise en bière
Housse mortuaire
Transport avant mise en bière de nuit de 21h à 6H ou jour férié ou dimanche (rayon de 25km)
Véhicule supplémentaire

Travaux de cimetière

Achat de concession (tarif selon mairie) (*)
Crevanne
Cavanne 80x80
Changement de graviers sur monument simple

Creusement et comblement de fosse accessible

Nombre de places : 1 place

Nombre de places : 2 places

Nombre de places : 3 places

Creusement pour inhumation de l'Urne

Croix de remorque

Disposition des cendres

Démontage du monument sur devis

sur devis

Dépose / Repose de tombale

Dépôt d'Urne dans un columbarium

Exhumation de corps (par corps exhumé)

Fabrication de chappe gravier

Fourniture d'un monument cinéraire (sur devis)

Fourniture d'un monument funéraire (tarif suivant la dimension et le granite)

Fourniture de caveau accessible

1 Place

2 Places

3 Places

4 Places doubles

Monument sur-mesure

Ouverture et fermeture de caveau

Ouverture/Fermeture caveau ou caveau cimetière paysager

Pompage de caveau

Pose d'un monument

Modèle : Cinéraire

Modèle : Funéraire double

Modèle : Funéraire simple

Reliquaire

Modèle : 110

Modèle : 180

Modèle : 60

Modèle : 80

Repose de monument

Réunion de corps (suivant le nombre et l'accessibilité)

Scellement sur un monument funéraire

Travaux divers

Prestation obligatoire
Prestation non obligatoire sauf en cas de transport international du corps
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation obligatoire
Prestation obligatoire
Prestation obligatoire
Prestation obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire
Prestation non obligatoire

20 % 180,00 €
20 % 330,00 €
20 % 220,00 €

Taux TVA
0 %
Montant (TTC)
Selon la paroisse
30,00 €

0 %
20 %
20 %
0 %
0 %

Sur devis
Sur devis
Sur devis
Sur devis
25,00 €

Taux TVA

10 %
10 %
10 %
10 %
10 %
10 %
20 %
10 %
10 %

Montant (TTC)
165,00 €
Sur devis
250,00 €
Sur devis
1,50 €
1,20 €
70,00 €
350,00 €
Sur devis

Taux TVA

0 %
20 %
20 %
20 %

Montant (TTC)
Sur devis
Sur devis
Sur devis
80,00 €

20 %
20 %
20 %
20 %

Défini par les options
+ 610,00 €
+ 880,00 €
+ 990,00 €
150,00 €
90,00 €
70,00 €
Sur devis

20 %
20 %
20 %
20 %

420,00 €
150,00 €
280,00 €
450,00 €
Sur devis
Sur devis
Défini par les options
+ 1 500,00 €
+ 2 200,00 €
+ 2 900,00 €
+ 4 200,00 €

20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %

Sur devis
390,00 €
79,00 €
80,00 €
Défini par les options
+ 450,00 €
+ 1 440,00 €
+ 1 080,00 €

20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %

80,00 €
Défini par les options
+ 450,00 €
+ 1 440,00 €
+ 1 080,00 €

20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %

Défini par les options
+ 120,00 €
+ 260,00 €
+ 53,00 €
+ 75,00 €
1 200,00 €
Sur devis
120,00 €
Sur devis

20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %
20 %

Sur devis
Sur devis
Sur devis
Sur devis
120,00 €
Sur devis
Sur devis

Modèle : Fourniture d'une Urne dispersion carton avec sa plaque

Modèle : Fourniture d'une Urne granié, avec sa plaque

Modèle : Fourniture d'une Urne Latton avec sa plaque

Modèle : Fourniture d'une Urne Métal avec sa plaque

Prestation obligatoire
Prestation obligatoire
Prestation obligatoire
Prestation obligatoire

Taux TVA	Montant (TTC)
20 %	+ 90,00 €
20 %	+ 270,00 €
20 %	+ 270,00 €
20 %	+ 150,00 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POMPES FUNÉRAIRES

I. CHAMP D'APPLICATION : Les présentes conditions générales de vente, remises ou adressées à tout client préalablement à toute passation de commandes sont reprises sur nos devis. Elles s'appliquent et régissent seules les ventes et prestations commandées à notre société. Le fait de passer commande à l'opérateur implique, de la part du client, acceptation de l'ensemble de ces conditions.

II. DISPOSITIONS JURIDIQUES APPLICABLES : Les relations contractuelles entre les familles et/ou les particuliers, et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du code de la consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraire, notamment l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que les articles R.2223-25 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, les opérateurs funéraires, s'engagent à informer et conseiller les familles dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur et des règles de déontologie professionnelle de nature à préserver les intérêts moraux et financiers des familles endeuillées.

III. DEVIS : Les commandes sont précédées d'un devis faisant apparaître le montant total TTC et le prix TTC de chaque fourniture et prestation funéraire, en indiquant, le cas échéant, leur caractère obligatoire, les honoraires correspondants à la représentation du client auprès de diverses administrations, ainsi que les frais demandés par ces organismes. Le devis est établi par écrit et daté. Il est remis gratuitement à la personne qui sera susceptible de passer commande. Le devis est valable un mois à compter de sa date d'établissement, sauf en cas d'annulation ou de prolongation par écrit. L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers obligatoires (administrations diverses, police) ou facultatifs (tel un maître pour l'ouverture ou la fermeture de caveau). Le devis distingue, pour répondre aux exigences légales et réglementaires, les fournitures et services réalisés par notre société et ceux réalisés par des tiers. Pour les fournitures et/ou prestations non-assurées par notre société, le client peut nous indiquer la ou les entreprise(s) qu'il entend voir intervenir. Dans le cas échéant, le devis émis par notre société précise les noms et qualités de ces entreprises ainsi que le prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé et, le cas échéant, le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès de ces entreprises. Le devis distingue parallèlement les prestations rendues obligatoires par la loi des autres. Les prestations obligatoires sont :

- Le cercueil avec quatre poignets, une cuvette élargie, une plaque d'identification
- La housse mortuaire
- Les opérations d'inhumation ou de crémation avec l'urne cinéraire
- le cas échéant, en fonction des circonstances et du mode de transport, certaines autres prestations : soins de conservation, cercueil hermétique.

IV. TARIFS : Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignées dans notre document intitulé « Tarif Général ». Ces tarifs sont affichés ou présentés dans un catalogue à la vue du public.

V. COMMANDE : Il ne pourra être exigé aucun commencement d'exécution à une commande non acceptée et signée. En cas de commande téléphonique émanant d'un professionnel agréé agissant pour le compte de la famille, ou de la famille elle-même si elle est domiciliée à distance ou dans l'impossibilité momentanée de se déplacer, l'acceptation et la signature de la commande avant la dernière phase de la mise en œuvre de celle-ci restent, sauf circonstances exceptionnelles, indispensables à la régularisation du dossier. Les tarifs figurant au présent bon de commande sont conformes au devis et au tarif général et ne sont valables que durant trois mois à partir de la date à laquelle le devis a été établi. Tout supplément de commande demandé par la famille sans que l'entreprise prestataire ait pu régulariser le devis et le bon de commande en cours, fera l'objet d'une facture distincte et complémentaire de celle issue de la commande d'origine. Les commandes ne sont définitives et exigibles que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit (bon de commande signé impliquant l'acceptation des présentes conditions générales de vente).

VI. EXÉCUTION PAR LA SOCIÉTÉ : HORAIRES : La société prendra toutes dispositions pour que soient respectés au mieux les horaires fixés pour les différentes phases des obsèques. Elle préviendra la famille par tout moyen à sa disposition en cas de retard significatif présumé qu'elle en soit la cause et ne peut en aucun cas en être responsable.

CORBILLARD : Les places assises dans les corbillards sont en principe réservées au personnel de la société nécessaire à l'exécution des convois.

VII. EXÉCUTION PAR LES TIERS : L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers, soit obligatoire (administrations diverses, fréquemment personnel communal pour les opérations d'inhumation ou de crémation, etc.), soit facultative (organisation d'une cérémonie religieuse, ouverture et fermeture de caveau par un maître funéraire, etc.).

En ce qui concerne les tiers facilités, il peut y avoir un choix à opérer entre divers prestataires de service. La famille peut, à sa convenance, mandater la société pour faire ce choix, ou désigner elle-même le tiers dont elle souhaite l'intervention. Les frais afférents à ces interventions des tiers, répercutés à l'euro à l'euro dans la rubrique frais à régler pour votre compte, peuvent donner lieu à facturation d'honoraires de mandat, conformément à l'avis de la consommation de la concurrence du 22 mai 1979.

TIERS OBLIGATOIRES OU EXPRESSÉMENT DÉSIGNÉS PAR LA FAMILLE : La société ne peut être tenue pour responsable des retards, erreurs, ou fautes commises dans l'exécution de leurs tâches par les intervenants dans les obsèques à titre obligatoire ou sur choix express de la famille, sauf à cette dernière d'apporter la preuve que lesdits retards, erreurs ou fautes techniques seraient en tout ou partie imputables à une mauvaise transmission des ordres aux intéressés par les agents de la société.

TIERS CHOISIS PAR LA SOCIÉTÉ EN SA QUALITÉ DE MANDATAIRE DE LA FAMILLE : Sauf pour les tiers intervenants à titre obligatoire ou sur mandat express des familles, la société se réserve le choix des moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et fournitures qu'il lui sont commandées.

VIII. MODIFICATIONS ET RÉSILIATION : En cas de modification substantielle de la commande, un nouveau devis devra être établi, de sorte que le devis et le bon de commande soient cohérents quant à la désignation et tarification des fournitures et prestations. Toute modification ou résiliation de la commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en compte que si elle est parvenue par écrit avant la livraison des produits ou l'exécution des prestations. En cas d'annulation de la commande, et dans l'hypothèse où les démarches administratives ou des engagements financiers avec des tiers auront été réalisées, le signataire du bon de commande sera redevable des frais déjà supportés par notre société. Toute commande annulée unilatéralement par le client entraînera la facturation de la totalité des frais engagés par notre société.

Dans l'hypothèse de modification ou de résiliation de commande de produits tels que cercueils et/ou urne cinéraire, et en cas d'occupation des produits par le défunt, il ne sera procédé à aucune reprise ni aucun échange gratuit, ce de par le caractère intime et personnel de l'occupant.

De même et à titre d'exemple, tout prestation entamée devra être terminée et sera facturée (soins de conservation, ouverture de caveau, creusement de fosse, départ pour intégration de corps).

IX. LES CONDITIONS DE PAIEMENT : Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance ou 30 % à la commande et 70 % à la réception de la facture, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisses d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur.

X. Intérêts de retard : Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au versement par le client d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt général, sans préjudice de tout autre droit de la société, au titre de la non-exécution des obligations du contrat. Le recouvrement de ces sommes sera effectué par le service contentieux.

Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes dues, court à compter de la date d'échéance (soit 15 jours à partir de la date de facturation) jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes.

XI. JURIDICTION – LITIGES : Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions sera du seul ressort des tribunaux du siège de l'entreprise prestataire.

Cette seule compétence est reconnue même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie, et cela, par dérogation au code de procédure, quand bien même les conditions d'achat de la famille seraient contraires à cette clause attributive de juridiction.

XII. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Les informations recueillies dans ce devis sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'entreprise de pompes funèbres pour la gestion de sa clientèle. Le recueil de vos données a caractère personnel à un caractère légal et réglementaire s'agissant des prestations d'obsèques (articles R. 2223-25 à R. 2223-30 du code général des collectivités territoriales et article du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires) et un caractère contractuel s'agissant des prestations de marbrerie. Vos données sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'entreprise de pompes funèbres et marbrerie rédactrice du présent devis.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement et d'opposition aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'entreprise de pompes funèbres rédactrice du présent devis. »

En cas de non-respect de vos droits sur les données à caractère personnel, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés).

Vous êtes susceptibles de recevoir des offres commerciales de notre entreprise de pompes funèbre ou de nos partenaires pour des fournitures et prestations analogues à celles pour lesquelles vous nous avez sollicités. Si vous ne le souhaitez pas, cochez la case ci-contre :

XIII. MEDIATION : Lorsque le recours visé ci-dessus a été épuisé, c'est-à-dire si la réponse à la réclamation du client ne le satisfait pas ou si il n'a pas reçu de réponse 2 mois après le dépôt de sa réclamation, le consommateur peut saisir gratuitement le Médiateur du Commerce Coopératif et Associé, qui est compétent pour tout litige portant sur l'exécution d'un contrat de vente ou de fourniture de service couvert par les présentes conditions générales de vente : par courrier à l'adresse suivante : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris, ou sur le site internet du Médiateur www.mcca-mediation.fr sur lequel se trouvent la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé et les pièces justificatives à fournir. »

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MARBRERIE

I. VENTES

Les prix indiqués sur le devis établi par l'entreprise sont valables 30 jours à compter de la date de signature du devis par le client. Toute commande passée par le client à l'entreprise fait l'objet d'un bon de commande signé par le client. La signature par le client du bon de commande entraîne l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente sauf convention écrite.

II. DELAIS

Nos délais sont donnés à titre indicatif. Ils ne peuvent donner lieu à aucune pénalité de retard si le délai ne dépasse pas 4 mois. En cas de retard supérieur à 4 mois au délai indiqué dans le contrat, et sauf convention particulière contraire, l'acheteur pourra annuler sa commande par lettre recommandée, avec accusé de réception, adressée au siège de notre société. Dans ce cas, l'acompte versé sera remboursé.

III. GARANTIES ET EXCLUSIONS

Un monument s'entretient. Une vérification annuelle s'impose. Nous tenons à votre disposition des contrats d'entretien. Nos travaux sont exécutés selon les règles de l'art et notre responsabilité n'est engagée que si la construction est affectée d'un vice compromettant sa solidité ou la rendant impropre à sa destination. En conséquence, ne donnent pas lieu à garantie :

- l'élançhété des caveaux, les travaux exécutés sur les intiers tombes avec la tolérance des communes, les taches ou autéoles provoquées par les attribus décoratifs, les rayures provoquées par les produits d'entretien impropres.

- l'altération prématurée du poli, de la dorure, et les affaissements de monument sur concession pleine terre quand le sous-sol du cimetière a été exploité avant son affectation.

Nous ne sommes pas responsables des dégâts occasionnés aux matériaux par la gelée, le salpêtre ou toute autre cause liée à la réaction des conditions atmosphériques sur les matériaux. Concernant les matériaux mis en oeuvre, notre garantie est limitée comme suit :

A- MATÉRIAUX NATURELS : Les échantillons définissent le matériau quant à sa provenance et à sa tonalité générale, mais n'impliquent pas l'identité de couleur, de cristallisation, de veinage, de dessin avec le matériau utilisé pour l'exécution de la commande. Les trous de vers, veines cristallines, verrettes, gécodes, filanimes, pointes de rouille, crapauds, ne peuvent donner lieu à la résiliation du marché ou refus de la marchandise ou réduction de prix. Les marbres sont travaillés et consolidés selon les règles de l'art avec les masticauges, doublures et agrafes, que leur nature et conformation exigent.

B- MATÉRIAUX ARTIFICIELS : Étant tributaire de la façon dont il est entretenu, le brillant des matériaux artificiels est exclu de notre garantie.

C- QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU EMPLOYÉ, nous ne garantissons pas l'exactitude absolue des mesures indiquées pour les différentes pièces du monument, ainsi que pour l'appareillage qui n'est absolument pas fixe. Il est bien entendu que les cotés données au soudassement seront toujours respectés au centimètre près.

IV. DURÉE DE LA GARANTIE

Dans le cas où notre responsabilité peut être recherchée, la garantie décennale est applicable pour les défauts liés aux travaux de pose à dater du jour de la facturation des travaux effectués. Notre garantie s'étend à la réfection des travaux défectueux.

V. PAIEMENT

Nos conditions de paiement s'entendent 30 % à la commande, 70 % à la finition des travaux. En aucun cas, une réclamation ne justifie un retard dans le paiement, de même que les réclamations sur facture ne sont recevables que si elles sont formulées par écrit moins de 15 jours après la date de facturation. Dans tous les cas, la propriété de l'acheteur n'est effective qu'au règlement total de la facture.

Les tarifs sont établis nets, selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

VI. CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'à complet paiement de leur prix. Il est interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre ou les transformer.

VII. Intérêts de retard : Tout retard de paiement donnera lieu, de plein droit, au versement par le client d'un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt général, sans préjudice de tout autres droits de la société, au titre de la non-exécution des obligations du contrat. Le recouvrement de ces sommes sera effectué par le service contentieux.

Cette pénalité, calculée sur l'intégralité des sommes dues, court à compter de la date d'échéance (soit 15 jours à partir de la date de facturation) jusqu'au jour du paiement de la totalité des sommes.

VIII. JURIDICTION – LITIGES : Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions sera du seul ressort des tribunaux du siège de l'entreprise prestataire.

Cette seule compétence est reconnue même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie, et cela, par dérogation au code de procédure, quand bien même les conditions d'achat de la famille seraient contraires à cette clause attributive de juridiction.

IX. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES : Les informations recueillies dans ce devis sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'entreprise de pompes funèbres pour la gestion de sa clientèle. Le recueil de vos données à caractère personnel a un caractère légal et réglementaire s'agissant des prestations d'obseques (articles R. 2223-25 à R.2223-30 du code général des collectivités territoriales et arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires) et un caractère contractuel s'agissant des prestations de marbrerie. Vos données sont conservées pendant 3 ans et sont destinées à l'entreprise de pompes funèbres et marbrerie rédactrice du présent devis.



Formulaire de saisine du Médiateur du Commerce Coopératif et Associé

Pour un traitement plus rapide de votre demande, vous pouvez également saisir le Médiateur en ligne : www.mcca-mediation.fr !



Afin d'assurer la rapidité de votre dossier, merci de bien vouloir remplir l'ensemble des champs ci-dessous.

Date du recours au médiateur :

// VOS DEMARCHES PREALABLES

Le recours au Médiateur n'est possible que dans un délai de 12 mois suivant l'envoi **d'une réclamation écrite** auprès du commerçant puis du service client, selon les modalités prévues par l'enseigne, et uniquement si votre litige n'a pas été précédemment ou n'est pas actuellement examiné par un médiateur, une autre instance ou par un tribunal.

// LES COORDONNEES DES PARTIES A LA MEDIATION

Coordonnées du demandeur (client/représentant)

Civilité : Madame ☐ Monsieur ☐

Nom de l'instance [si représentant] :

Nom :

Prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Coordonnées du point de vente concerné :

Nb : en cas de doute, renseignez-vous en point de vente ou sur le site de vente en ligne.

Enseigne :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Adresse e-mail :

// LE THEME DE VOTRE DEMANDE

Votre litige concerne :

Qualité ☐

Livraison ☐

Conditions promotionnelles ☐

Prestations contractuelles non fournies ☐

Conformité ☐

Autre [préciser] :

Paieement ☐

// LES RAISONS DE VOTRE DEMARCHE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

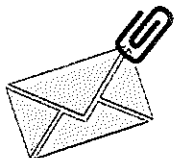
.....

.....

.....

.....

☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de mes droits figurant dans la Charte de la Médiation du Commerce Coopératif et Associé.



Merci de joindre impérativement la copie des pièces justificatives suivantes concernant votre litige :

- Ensemble des **courriers échangés** avec le professionnel ;
- Preuve de **fin des procédures de réclamations préalables** le cas échéant (services réclamations/clients...selon l'enseigne) ;
- **Preuve d'achat** (facture, ticket de caisse) indiquant a minima le prix, le nom du point de vente, la date d'achat ;
- **Autres documents** nécessaires à la compréhension de la demande (extraits de contrats, CGV, clauses de garantie...)

ET DE L'ENVOYER PAR **COURRIER** (SANS AGRAFE) A :

Médiateur du Commerce Coopératif et Associé
FCA
77, rue de Lourmel
75015 Paris

« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont exclusivement destinées à la procédure de médiation. La FCA est responsable du traitement des données destinées au Médiateur du Commerce Coopératif et Associé. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : Médiateur du Commerce Coopératif et Associé - FCA - 77, rue de Lourmel - 75015 Paris.

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

POMPES FUNEBRES SANCHEZ
Zac du Pardy
01480 Frans

Numéro de RCS (le cas échéant) : BOURG EN BRESSE 532815396

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 14000670

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 10/01/2014 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Fait à Paris,

Le 19/02/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général